COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le quinzième (15e) jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq à 17h00, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents
Mme Josée Goyette, mairesse
M. Zacharie Quintal, conseiller # 1
Mme Mélanie Lachance, conseillère # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Caroline Devost, conseillère # 5
M. Raphaël Tétreault, conseiller #6

Sont absents
M. Benoit Gherardi, conseiller # 4

Formant quorum, sous la présidence de Madame Josée Goyette, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Charlie Côté

L'avis de convocation a été signifié comme prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

Ouverture de la séance à 17h00, Madame la mairesse Josée Goyette déclare la séance ouverte. Elle constate le quorum et l'on procède selon l'ordre du jour.

1. OUVERTURE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

3. REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES DOSSIER N UZN32973

4. REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – DOSSIER FVG24223 – 46095 (5) – 20250415-037

5. COMPTES À PAYER

6. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

---

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2025.12242

IL EST PROPOSÉ PAR Raphaël Tétreault
APPUYÉ PAR Mélanie Lachance
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 15 décembre 2025, soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

3. REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES DOSSIER n UZN32973

2025.12243

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la mobilité durable a versé une compensation de 222 590$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Zacharie Quintal
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge informe le ministère des Transports et de la mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

4. REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – DOSSIER FVG24223 – 46095 (5) – 20250415-037

2025.12244

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière est octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste de travaux qu'il a approuvé sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparait à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Devost
APPUYÉ PAR Raphaël Tétreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge approuve les dépenses d'un montant de 224 273.97 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles

mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

5. COMPTES À PAYER

2025.12245 **ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Caroline Devost
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les dépenses effectuées au cours du mois de DÉCEMBRE 2025 et le paiement des comptes, au total représentant les déboursés suivants :

Total des comptes à payer : 66 244.04 $

ADOPTÉE
Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

6. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM

2025.12246 **CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 115 $ et 225 $;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Tétreault
APPUYÉ PAR Mélanie Lachance
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE
Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

8. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

2025.12247 **ATTENDU QUE** l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mélanie Lachance
APPUYÉ PAR Zacharie Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de la présente séance extraordinaire ;

Il est 17h12.

ADOPTÉE

Josée Goyette Mairesse	Charlie Côté Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Josée Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Goyette, mairesse